

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AYHERRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 15
- Qui ont pris part à la délibération : 13

DATE D’AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION : 2 décembre 2024

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2024

L’an deux mil vingt-quatre et le six décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes DARGUY Anne Marie, ECHEVERTZ Chantal, ETCHEVERRY Sabine, OXARANGO Maite, PEREZ Karine, SABALOUÉ Virginie, et MM., BISCAY Samuel, BARNECHE Patrick, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé.

Absents excusés : Mme DUHALDE Kattalin et Mr BARBIER Koxe

Mme DARGUY Anne-Marie a été élue secrétaire.

Délibération n° 2024-06-13 : Réhabilitation du pont Haranburuko bidea – Demande de subventions

Le Maire rappelle à l’assemblée que le Programme National Ponts accompagne les collectivités pour une meilleure connaissance et un meilleur entretien de leurs ouvrages d’art.

Dès janvier 2021, un vaste programme de recensement et d’évaluation des ouvrages est proposé à près de 28 000 communes pour bénéficier gratuitement d’un recensement et d’une évaluation de l’état de leurs ponts.

Ayherre a bénéficié de cette expertise pour trois de ces ponts. Le pont du lieu-dit « Xixta » Haranburuko bidea a été reconnu en très mauvais état.

Le Maire propose au Conseil Municipal le projet de réfection du pont du lieu-dit « Xixta » Haranburuko bidea.

Il ajoute que le dossier de subvention sera établi, que le montant des travaux est estimé à 56 800 € HT et que le montant des études et de la maîtrise d’œuvre est estimé à 10 500 € net.

Il convient maintenant de solliciter de l’Etat, du Département et de tout autre partenaire institutionnel le maximum de subventions possibles pour ce type d’opération.

Le Conseil,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

- DECIDE**
- d’approuver le projet et son plan de financement prévisionnel,
 - de solliciter les subventions de l’Etat et du Département et de tout autre partenaire institutionnel pour ce type d’opération..

PRECISE - que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres.

Plan de financement prévisionnel :

Nature des dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux	56 800,00 €	DETR/DSIL (50%)	33 650,00 €
		Conseil Départemental	5 000,00 €
Etudes	10 500,00 €	<i>Total subventions</i>	<i>38 650,00 €</i>
		Fonds propres	28 650,00 €
TOTAL	67 300,00 €	TOTAL	67 300,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Arño GASTAMBIDE

